

Arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983 ;
vu la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984 ;
vu le décret portant adhésion à la convention scolaire romande (CSR), du 24 juin 2008 ;
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille,
arrête :

Article premier Le projet global de formation des élèves, ce qu'ils et elles doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire ainsi que les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e années) sont définis dans le Plan d'études romand (PER).

Art. 2 La grille horaire hebdomadaire des périodes attribuées aux élèves est définie dans l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 3 La grille horaire hebdomadaire des périodes d'encadrement est définie dans l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 4 Dès la rentrée scolaire d'août 2022, une période d'éducation numérique sera introduite dans la grille horaire de 7^e année. Cette introduction sera étendue aux années 8 à 10 de manière échelonnée jusqu'en 2025.

Art. 5 L'arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2020-2021, du 29 janvier 2020, est abrogé.

Art. 6 ¹Le présent arrêté entre en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 16 décembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe 1 à l'arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2021-2022 - Grille horaire des **périodes attribuées aux élèves**

Domaines disciplinaires et disciplines		Années																						
		1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e												
											N1	N2	N1	N2										
Arts	ART																							
Musique	MUS																					1		1
Arts visuels	AVI												4	4	4	4	4	4	4	4	1	2	1	
Activités créatrices et manuelles	ACM										2	2												
Corps & mouvement	CMV																							
Éducation physique	EPH	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3												
Économie familiale	EFA											2												
Langues	LNG																							
Français L1	FRA	11	11	9	9	9	7	5 ¹⁾	6 ¹⁾	5 ¹⁾	6 ¹⁾													
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA											1	1											
Allemand L2	ALL					2	2	2	3	4	3 ¹⁾	3 ¹⁾												
Anglais L3	ANG						2	2	3	3 ¹⁾	2 ²⁾													
Mathématiques & sciences de la nature	MSN																							
Mathématiques	MAT	5	5	7	7	6	6	6 ¹⁾	6 ¹⁾	6 ¹⁾	6 ¹⁾													
Sciences de la nature	SCN						2	2	2	3 ¹⁾	3 ¹⁾													
Sciences humaines & sociales	SHS																							
Histoire	HIS	2	2	2	2	2	3	2	2															
Géographie	GEO								2	2														
Monde contemporain et citoyenneté	MCC											3 ³⁾												
Formation générale	FGE	1	1						1	1														
Options⁴⁾ professionnelles (OP)⁵⁾ et académiques (OA)																								
OP Portfolio	POR											1												
OP Activités créatrices manuelles	OCM											3												
OP Dessin technique et artistique	ODE											3												
OP Expression orale et corporelle	OEX											3												
OP Informatique appliquée et gestion	OIG											3												
OA Langues anciennes	OLA											4												
OA Langues modernes ⁶⁾	OLM											4												
OA Sciences expérimentales	OSE											4												
OA Sciences humaines	OSH											4												
Disciplines à choix⁷⁾																								
OP/OA Anglais	ANG											2	3											
OP Français renforcement	FRR											2												
OP Mathématiques renforcement	MTR											2												
Total 1		16	20	26	26	27	27	30	30	33	33	34/35												
Renforcement/Extension	REX			1	1	1	1	1	1															
Activités complémentaires facultatives	ACF											8)												
Total 2		16	20	27	27	28	28	31	31	33	33	34/35												

Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI)

¹⁾ Discipline à niveaux

²⁾ Discipline à choix à niveaux

³⁾ MCC comprend 1 période d'Histoire, 1 période de Géographie et 1 période de Civisme.

⁴⁾ Pour les options professionnelles, compter la ligne POR en plus d'une option pour le total ; pour les options académiques, ne considérer qu'une ligne pour le total.

⁵⁾ Les options professionnelles sont données sur un semestre ; l'élève suit donc deux options sur l'année

⁶⁾ Options langues modernes : italien ou espagnol

⁷⁾ Ne considérer qu'une ligne des disciplines à choix pour le total

⁸⁾ Quota de périodes calculé sur la base des effectifs des années 9 à 11

Annexe 2 à l'arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2021-2022 - Grille horaire des **périodes d'encadrement**

Domaines disciplinaires et disciplines		Années											
		1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	
										N1	N2	N1	N2
Arts	ART												
Musique	MUS									1			1
Arts visuels	AVI	4	4	6	6	6	6			1	2		1
Activités créatrices et manuelles	ACM									4	4		
Corps & mouvement	CMV												
Éducation physique	EPH	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		3
Économie familiale	EFA												6
Langues	LNG												
Français L1	FRA	12	11	9	9	9	7	5 ¹⁾	6 ¹⁾	5 ¹⁾			6 ¹⁾
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA								1		1		
Allemand L2	ALL			2	2	2	3	5	4 ¹⁾²⁾				4 ¹⁾²⁾
Anglais L3	ANG						2	2	3	4 ¹⁾²⁾			3 ³⁾
Mathématiques & sciences de la nature	MSN												
Mathématiques	MAT	5	5	7	7	6	6	6 ¹⁾	6 ¹⁾	6 ¹⁾	6 ¹⁾		6 ¹⁾
Sciences de la nature	SCN					2	4	4	4	5 ¹⁾²⁾			5 ¹⁾²⁾
Sciences humaines & sociales	SHS												
Histoire	HIS	2	2	2	2	2	3		2	2			
Géographie	GEO								2	2			
Monde contemporain et citoyenneté	MCC												3 ⁴⁾
Formation générale	FGE	1	1							1	1		
Options⁵⁾ professionnelles (OP)⁶⁾ et académiques (OA)													
OP Portfolio	POR												1
OP Activités créatrices manuelles	OCM												6
OP Dessin technique et artistique	ODE												3
OP Expression orale et corporelle	OEX												3
OP Informatique appliquée et gestion	OIG												3
OA Langues anciennes	OLA												4
OA Langues modernes ⁷⁾	OLM												4
OA Sciences expérimentales	OSE												7
OA Sciences humaines	OSH												4
Disciplines à choix⁸⁾													
OP/OA Anglais	ANG												2
OP Français renforcement	FRR												3
OP Mathématiques renforcement	MTR												2
Total 1		25	27	26	29	29	32	34	38	39	41 à 45		
Renforcement/Extension	REX		1	1	1	1	1	1					
Travail en demi-classe	TDC		2	2									
Activités complémentaires facultatives	ACF												9)
Total 2		25	30	29	30	30	33	35	38	39	41 à 45		

¹⁾ Discipline à niveaux

²⁾ Lorsque des raisons pédagogiques le justifient, les groupes à niveaux peuvent ne pas être dédoublés

³⁾ Discipline à choix à niveaux

⁴⁾ MCC comprend 1 période d'Histoire, 1 période de Géographie et 1 période de Civisme

⁵⁾ Pour les options professionnelles, compter la ligne POR en plus d'une option pour le total ; pour les options académiques, ne considérer qu'une ligne pour le total.

⁶⁾ Les options professionnelles sont données sur un semestre ; l'élève suit donc deux options sur l'année

⁷⁾ Options langues modernes : italien ou espagnol

⁸⁾ Ne considérer qu'une ligne des disciplines à choix pour le total

⁹⁾ Quota de périodes calculé sur la base des effectifs des années 9 à 11